



# 10<sup>èmes</sup> TROPHÉES DE L'ENVIRONNEMENT de la ville de Nice

Dossier  
d'inscription

*Particuliers, élèves,  
associations,  
les trophées de  
l'environnement  
fêtent leurs 10 ans !*  
**À VOS PROJETS,  
VOUS AVEZ JUSQU'AU  
7 DÉCEMBRE 2018**

Cette année, vous avez plébiscité  
le zéro-déchet pour la catégorie spéciale\*



\*Sondage réalisé du 13 au 20 septembre  
sur les réseaux sociaux et sur nice.fr

#ILove  
#NICE



VILLE DE NICE



## Objectif du concours

Permettre à tous les Niçois de contribuer, en tant qu'acteurs, à l'amélioration du cadre de vie de leur ville. Ce concours vous invite à proposer toute action visant à rendre Nice plus verte, plus propre, plus calme, plus économe en énergie, plus accessible à tous, plus écocitoyenne et enfin plus novatrice !

Cette année, les niçois ont choisi le **zéro-déchet** comme **catégorie spéciale** suite au sondage réalisé du 13 au 20 septembre sur les réseaux sociaux et sur nice.fr

## Soutien de la ville de Nice

Les projets retenus se verront accorder une dotation financière pouvant atteindre exceptionnellement **2 500€ pour la catégorie « toutes thématiques en environnement »** et **4 000€ pour la catégorie « zéro-déchet »** ainsi qu'un accompagnement par la Ville. Le lauréat s'engage en contrepartie à mettre en œuvre l'action dans un délai d'un an.

## Comment participer ?

**Le candidat peut être :**

- Un particulier (mineur accepté)
- Un établissement scolaire ou une classe
- Une association

**Le candidat devra déposer un dossier comprenant obligatoirement :**

- Le bulletin d'inscription dûment rempli
- La photocopie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile du porteur de projet
- Les pièces administratives mentionnées dans le règlement\*
- Un relevé d'identité bancaire
- Les documents et pièces complémentaires utiles à la compréhension du projet présenté

\* Règlement disponible sur demande à la Maison de l'Environnement ou sur le site [www.nice.fr](http://www.nice.fr)

**Le candidat devra s'inscrire dans l'une des 2 catégories :**

- « Toutes thématiques en Environnement »
- « Zéro-déchet »

**Les dossiers de candidature devront impérativement parvenir au plus tard le 7 décembre 2018 à 17h :**

Maison de l'Environnement  
31 avenue Castellane  
06364 Nice cedex 4

**Ou par email :** [environnement@ville-nice.fr](mailto:environnement@ville-nice.fr)

## Critères d'évaluation

- Qualité du dossier de candidature (présentation, clarté du résumé, dossier complété avec l'ensemble des pièces demandées)
- Réalisme de l'approche financière du projet (capacité de financement, estimation des dépenses)
- Qualité environnementale
- Impacts économiques et sociaux
- Exemplarité et potentiel de reproductibilité des actions

## Sélection des projets

Chaque candidature sera étudiée et jugée par un jury spécialement constitué.

*Vous pouvez consulter la liste des lauréats des précédentes éditions sur [nice.fr](http://nice.fr), rubrique environnement.*



**10<sup>èmes</sup> TROPHÉES  
DE L'ENVIRONNEMENT  
de la ville de Nice**

## Bulletin d'inscription

Titre du projet : .....

Nom et prénom du candidat porteur du projet : .....

Nom de la structure (association ou établissement) : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

La catégorie du projet (à cocher obligatoirement) :

« Toutes thématiques en Environnement »

« Zéro-déchet »

J'accepte les conditions du règlement du concours disponible sur [www.nice.fr](http://www.nice.fr)  
ou sur demande à la Maison de l'Environnement.

Signature du candidat précédée de la mention « lu et approuvé »

**Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter  
la Maison de l'Environnement au 04 97 07 24 60**



## Description du projet

(à remplir obligatoirement sous peine de nullité)

- Titre du projet : .....
- Résumé du projet : .....
- Moyens financiers demandés : .....
- Budget prévisionnel du projet :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	MONTANT EN EUROS	RECETTES PRÉVISIONNELLES	MONTANT EN EUROS
		Montant demandé dans le cadre de ce concours	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	

(Le montant total des dépenses et celui des recettes doivent impérativement être égaux.)

- Résultats attendus (si possible chiffrés) : .....
- Descriptif précis du projet :  
(possibilité de joindre des pièces complémentaires telles que photos, croquis, etc.)